Ministry of Education
Capital Policy and Programs Branch
19th Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto, ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Direction des politiques et des programmes d'immobilisations
19e étage, édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ontario

2014: SB24

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Agentes et agents en chef des finances

DE : Grant Osborn
Directeur
Direction des politiques et des programmes d'immobilisations

DATE : Le 3 octobre 2014

OBJET : **Publication de la version mise à jour du Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations, du processus d'approbation de procéder au processus d'appel d'offres et renseignements sur le financement à long terme de la dette d'immobilisation non financée de matière permanente supportée par le ministère pour mars 2015**

La présente note de service contient des renseignements sur la version la plus récente du Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI), fait le point sur le processus d'approbation et vous informe sur les dates proposées et les exigences relatives aux demandes de financement afin que les conseils scolaires fassent la transition vers le financement à long terme des projets d'immobilisations par l'intermédiaire de l'Office ontarien de financement (OOF).

1. Points saillants :

MAPI :

La version mise à jour du MAPI par conseil scolaire est désormais disponible dans le SIFE.
Les activités d'investissement en immobilisations les plus récentes des conseils scolaires, y compris les approbations annoncées jusqu'au 31 août 2014, sont reportées dans le MAPI.
Les conseils scolaires doivent mettre à jour le MAPI pour qu'il reflète leurs états financiers de 2013-2014.
Le MAPI dûment rempli doit être renvoyé au ministère au plus tard le 28 novembre 2014.

Approbation

Les conseils seront tenus de remplir le formulaire de demande d'approbation à compter du 1er octobre 2014.
Désormais, les conseils n'auront plus à soumettre ni à mettre à jour le MAPI dans le cadre du processus d'approbation.

Financement à long terme de l'OOF :

Les formulaires de demande de financement à long terme sont désormais inclus dans le MAPI et doivent remis le 28 novembre 2014.

Les projets doivent être substantiellement terminés (95 %) au 31 août 2014 pour être admissibles au financement de l'OOF.
Du fait de la cessation du programme de financement des travaux de réfection dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage (LPA), nous vous informons que l'émission de mars 2015 sera la dernière occasion pour les conseils de demander le financement à long terme de l'OOF pour les dépenses en immobilisations financées dans le cadre de l'initiative LPA.
L'OOF versera les fonds aux conseils scolaires le 11 mars 2015.

2. *Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI)*

Le MAPI est un outil financier et de planification utilisé dans des buts divers, notamment : assurer le suivi des projets d'immobilisations, évaluer la situation financière actuelle des conseils en matière d'immobilisations et déterminer les incidences financières de tout nouveau projet d'immobilisations.

Le MAPI peut être téléchargé dans le SIFE 2.0 en suivant les étapes suivantes :

1. Se connecter au système de planification
2. Sélectionner " Explorer " dans la barre de navigation
3. Sélectionner le fichier " documents à l'appui ", puis le dossier du conseil
4. Sélectionner et ouvrir le fichier MAPI pour procéder au téléchargement

Les activités d'investissements en immobilisations les plus récentes d'un conseil, y compris les approbations octroyées jusqu'au 31 août 2014, ont été reportées dans le MAPI. Les conseils doivent mettre à jour les feuilles de travail suivantes dans le modèle pour refléter leurs états financiers de 2013-2014 :

- Situation financière des immobilisations;
- Réfection des écoles;
- Produits d'aliénation, site d'école et site administratif;
- Projet - Actif;
- Matrice des débentures : S'assurer que les débentures émises en 2013-2014 pour les projets associés ont été correctement saisies conformément au document de l'OOF; et
- Demandes de financement auprès de l'OOF (le cas échéant).

Le mode d'emploi actualisé du MAPI est disponible à cette adresse.

Le mode d'emploi comprend des instructions détaillées pour remplir le MAPI dans le cadre des procédures de fin d'exercice.

Pour toute question concernant le MAPI, veuillez communiquer avec votre analyste des immobilisations ou votre analyste financier, selon le cas :

Pour les questions concernant	Contactez
Situation financière des immobilisations	votre analyste financier
Réfection des écoles	votre analyste financier
Produits d’aliénation, site d’écoles et site administratif	votre analyste financier
Projet – Maître / Projet – Actif Matrice des débentures	votre analyste des immobilisations
Demandes de financement auprès de l’OOF (1 et 2)	Diamond Tsui

Le MAPI doit être envoyé avant le 28 novembre 2014. Veuillez le transmettre à : financials.edu@ontario.ca.

Voici la convention d’appellation des fichiers du MAPI pour la soumission en fin d’exercice : XX_CAPTV4_FIN_Board Name.xls (XX est le numéro du conseil).

3. Processus d’approbation

À partir du 1er octobre 2014, les conseils devront remplir le formulaire de demande d’approbation de procéder au processus d’appel d’offres qui devrait être soumis à votre analyste des immobilisations et à votre analyste financier.

Cliquez ici pour télécharger le formulaire de demande d’approbation.

Suite à la soumission du formulaire de demande d’approbation de procéder au processus d’appel d’offres, vos analystes des immobilisations et vos analystes financiers mettront le MAPI à jour et en enverront une version actualisée à votre conseil. Les conseils n’auront plus à soumettre et à actualiser le MAPI dans le cadre du processus de demande d’approbation.

> **Remarque** : Les conseils doivent toujours compléter un « Gabarit de définition des espaces dans les installations scolaires » avant d’engager un architecte. De plus, les conseils doivent toujours soumettre un rapport de consultant spécialisé dans l'estimation des coûts avant de demander l’approbation de procéder au processus d’appel d’offres.

Consultez l’annexe A : « Processus d’approbation des projets immobiliers » afin de déterminer le type d’approbation nécessaire avant de procéder au processus d’appel d’offres. Si vous avez d’autres questions au sujet de ce processus, contactez votre analyste des immobilisations.

4. Financement à long terme pour mars 2015

Le cas échéant, les conseils doivent demander des arrangements financiers à long terme par l’entremise de l’Office ontarien de financement (OOF). Les programmes d’immobilisations admissibles à des arrangements financiers à long terme par l’entremise de l’OOF sont l’initiative Lieux propices à l'apprentissage (LPA) et d’autres projets d’immobilisations financés par le Ministère (p. ex., Subvention pour les nouvelles

places, Plan de réduction de l'effectif des classes au primaire, coûts de réparation prohibitifs, Écoles des quartiers à forte croissance, Programme d'immobilisations prioritaires (2008), programme Meilleur départ, financements relatifs aux immobilisations à hauteur de 120 millions de dollars, programme de redressement transitoire des immobilisations pour les conseils scolaires de langue française). Le financement est plafonné à l'allocation maximale ministérielle. Une fois le financement à long terme établi, le Ministère remboursera aux conseils les coûts réels engagés au titre du capital et des intérêts associés au financement à long terme.

Pour le financement à long terme du 11 mars 2015, le montant du capital admissible au financement devrait refléter la valeur des travaux entrepris avant le 31 août 2014. Tous les projets d'immobilisations quasiment terminés (à 95 %) au 31 août 2014, et inscrits dans le MAPI du conseil en tant que dette non financée en permanence par le Ministère, sont admissibles au financement de l'OOF.

Les conseils qui ont encore des réserves disponibles au titre de la Subvention pour les installations destinées aux élèves devront consacrer ces fonds au titre de l'initiative LPA-Réfection ou d'autres projets admissibles à un financement de l'OOF, avant de recevoir le financement de l'OOF. Si votre conseil est dans ce cas, vous devez indiquer sur le formulaire de demande de l'OOF (partie 1) comment ces réserves seront utilisées; sinon, le Ministère calculera le redressement nécessaire et communiquera le montant final admissible au financement à long terme.

Les formulaires de demande de financement à long terme de l'OOF sont disponibles dans le MAPI. Veuillez consulter le mode d'emploi du MAPI pour avoir des renseignements détaillés sur la façon de remplir les formulaires de demande de l'OOF.

5. Calendrier de la transition vers le financement à long terme

Voici le calendrier prévu pour la transition entre le financement à court terme et le nouveau financement à long terme à compter du 11 mars 2015. Il est important que les conseils scolaires fournissent les renseignements aux échéances requises. La priorité immédiate, tel qu'il est indiqué ci-dessous, est que les conseils scolaires confirment la valeur des projets d'immobilisations quasiment terminés afin que l'OOF puisse commencer à prendre des dispositions pour assurer le financement à long terme. Ces montants doivent correspondre à ceux figurant dans les états financiers de 2013-2014 et sur la feuille de travail « Projet – Actif » du MAPI.

Dates d'échéance	Renseignements aux échéances requises
28 novembre 2014	Tous les conseils scolaires doivent transmettre les renseignements par l'intermédiaire du MAPI, sur le « *formulaire de demande de financement auprès de l'OOF (partie 1) et (partie 2)* ».
4 février 2015	L'OOF enverra à chaque conseil scolaire des dossiers d'entente de prêt personnalisés et remplis à l'avance.
Du 4 février 2015 au 4 mars 2015	Les conseils scolaires doivent adopter les règlements administratifs nécessaires, revoir et vérifier l'entente de prêt et d'autres documents, puis signer tous les dossiers d'entente de prêt et les retourner à l'OOF. Les coordonnées des personnes-ressources de l'OOF seront fournies lors de l'envoi des documents. *Veuillez-vous assurer que les approbations d'emprunt à long terme figurent à l'ordre du jour des réunions du conseil.*
11 mars 2015	L'OOF verse les fonds aux conseils scolaires.

6. Assistance

Pour obtenir des explications supplémentaires sur les exigences relatives aux demandes de financement ou les formulaires de demande de l'OOF dans le MAPI, contactez Diamond Tsui au 416-325-2017 ou par courriel à Diamond.Tsui@Ontario.ca.

Les coordonnées des analystes des immobilisations et des analystes financiers se trouvent sur ce site Web.

Cordialement,

Original signé par

Grant Osborn
Directeur
Direction des politiques et des programmes d'immobilisations

Copie : Michael Smith, Office ontarien de financement
Susan Guinn, Office ontarien de financement
Marie Li, directrice, Direction de l'analyse et de la responsabilité financières